

Monsieur le premier président, Madame la procureure générale,

A titre liminaire, l'UNSA SJ/USM du CSA Versailles souhaite débuter son propos, de la même façon que le CSA précédent, par l'expression de son soutien total à tous les personnels judiciaires engagés au quotidien dans les juridictions. Les 9000 magistrats et les 26000 personnels de greffe qui contribuent chaque jour au service public de la justice doivent pouvoir exercer leurs missions en toute **sécurité**, bénéficier de la **protection** nécessaire, le cas échéant, et être **défendus** par les acteurs institutionnels.

Les menaces ciblant magistrats et personnels judiciaires, la remise en cause récurrente des décisions de justice, rendues au nom du peuple français, et les réactions médiatiques « vives » sur certaines affaires judiciaires viennent remettre en cause l'indépendance de la justice et portent ainsi atteinte à l'Etat de droit et à notre Démocratie.

L'UNSA SJ/USM ne peut que relever à nouveau la réalité de ce risque sur notre ressort et renouveler l'**alerte** qui vous a été faite sur ces problématiques et le besoin d'anticipation des questions de sécurité aux différentes étapes futures de procédures médiatiques (décision des juges d'instruction, procès...).

Sur le plan des réformes, l'UNSA SJ/USM **félicite** l'ensemble des collègues adjoints administratifs faisant fonction de greffier promus au 1^{er} décembre 2025 dans le cadre de la deuxième vague du plan de requalification, dont l'UNSA SJ est à l'initiative, et qui se poursuivra encore en 2026.

C'est une juste **reconnaissance** des fonctions exercées par ces agents au sein de notre ministère auxquels sont confiées des missions de greffier à part entière, avec les mêmes contraintes de service et sans la rémunération dédiée. De nombreux agents ont candidaté à ce plan avec des parcours et des profils très intéressants, certains étant même, au-delà d'exercer des missions de greffiers, positionnés en qualité de référent de service. Ils sont rassurés de pouvoir poursuivre leurs missions à partir de 2027.

Comme nous l'avions déjà évoqué, la disparition de la possibilité de faire fonction dès 2027 modifiera nécessairement les schémas organisationnels au sein de nos juridictions et il sera primordial pour nos directions de l'**anticiper**.

La mise en œuvre de la réforme des cadres greffiers et la constitution initiale de ce corps de débouchés se poursuivent avec la publication prochaine des résultats de l'examen professionnel et de la nouvelle liste de sélection. Si certaines directions se sont précipitées pour réorganiser les services, y compris dès fin 2024, d'autres ont fait le choix d'une **réflexion concertée** avec les DSGJ et avec les cadres greffiers. Suite à la demande de l'UNSA SJ, la circulaire d'application de cette réforme, trop floue et permettant des interprétations erronées a été revue par la DSJ et diffusée fin octobre et nous ne doutons pas qu'elle participera à éclaircir les missions de chacun et à apaiser les éventuelles tensions. La construction de la doctrine d'emploi est à poursuivre **collectivement** et **intelligemment**, pour l'efficience de nos juridictions et le bien-être des agents. Dans cette optique, les directions ont établi

des cartographies des postes de cadre greffier au regard de la localisation 2025 dont nous souhaiterions être destinataires de manière généralisée sur l'ensemble du ressort, en tant qu'élus de ce CSA au regard des missions qui nous sont confiées.

Les premières promotions de cadres greffiers ont débuté leur formation d'adaptation à l'emploi dès mars 2025 tant à l'ENG qu'au niveau des SAR. L'UNSa SJ/USM profite de cette déclaration liminaire pour saluer la qualité des formations et de l'ensemble des intervenants, et en particulier sur la formation en management appréciée unanimement. Le défi a été relevé par le SAR formation.

Cela nous conduit à évoquer plus largement le sujet de la formation sur le ressort. L'UNSa SJ/USM salue le travail engagé sur le plan régional de formation et ne peut qu'être satisfaite que les formations dispensées par le SAR et le DRHAS répondent à ses demandes faites depuis plusieurs années sur le management prônant les bonnes pratiques managériales, sur la santé mentale pour **lutter** contre les RPS et sur le handicap pour mieux **sensibiliser** et **accompagner**.

Concernant la filière administrative, les négociations ont été réamorcées en début d'année 2025. Une réforme d'ordre statutaire et indiciaire d'envergure pour les directeurs a été engagée avec l'investissement personnel du Garde des Sceaux devant un parterre de DSGJ en colère. Le Garde des Sceaux a même donné la perspective d'une mise en œuvre en 2026. Le 10 juin 2025, l'UNSa SJ a signé un **relevé d'engagement** avec un projet de grilles indiciaires. Malgré les vicissitudes de l'instabilité politique qui auront freiné ce dossier, l'arbitrage entre Matignon, la DGAFP et le ministère de la justice vient enfin d'être **validé**.

Les DSGJ ont été destinataires hier soir d'un courrier du Garde des Sceaux les avisant du franchissement de cette étape majeure pour leur statut et du respect de ses engagements. Parallèlement, l'UNSa JUSTICE/USM a été destinataire d'une convocation en vue d'un CSA ministériel le 4 décembre prochain pour que les deux projets de textes (statutaire pour un positionnement renforcé au regard de leurs missions de responsabilité et indiciaire en cohérence avec ce positionnement) soient examinés et votés, afin d'être soumis au Conseil d'Etat et publiés avant le 31 décembre, pour une application dès le 1^{er} janvier 2026 comme engagée initialement.

Concernant la juridiction d'Asnières, une synthèse de la gestion des sinistres post-émeutes urbaines nous avait été présentée lors du CSA du 9 novembre 2023 comprenant un calendrier prévisionnel relatif au relogement temporaire de cette juridiction sans qu'un réel suivi soit institué à l'égard des représentants du CSA. Un plan d'actions était pourtant acté jusqu'en fin d'année 2024.

Malgré notre rapport d'**alerte** du 10 décembre 2024 à destination de la direction de greffe de Nanterre, des chefs de juridiction de Nanterre et des chefs de cour sur la situation des deux juridictions de proximité d'Asnières et de Colombes, malgré un plan d'amélioration des conditions de travail a priori mis en place par le TJ Nanterre, malgré une visite des chefs de cour, de la DSJ et du SG actant des projets immobiliers à hauteur de 500 000 euros, la situation est toujours plus **alarmante**. Les magistrats et agents sont totalement **épuisés** et **consternés** d'une telle considération, avec des effectifs de greffe à hauteur de 0,5 au lieu de 8 pour Colombes et de 10 au lieu de 15 pour Asnières, alors même que la création de pôles nationalités et surendettement aurait déjà dû bénéficier d'un réel accompagnement. Aucun début de travaux ne semble en outre poindre à l'horizon.

Qu'en est il aujourd'hui des travaux de reconstruction du tribunal de proximité d'Asnières et de l'engagement DSJ/SG sur les travaux d'aménagement du tribunal de proximité de Colombes ? L'UNSa SJ/USM sollicite que soit désormais instauré un suivi régulier de ces questions au sein de nos instances du CSA.

La question du **télétravail** reste d'actualité sur notre ressort. L'UNSa SJ/USM constatait lors du dernier CSA que la moyenne de jours de télétravail par mois reste **faible**. Il est à nouveau rappelé la signature de la charte relative au télétravail au sein des services judiciaires qui n'est pas déclinée par certaines juridictions du ressort, quand d'autres envisagent le télétravail comme une véritable modalité d'organisation du travail. Nous redisons que c'est une des pistes à retenir pour nos problématiques d'occupation des locaux qui deviennent de plus en plus prégnantes avec l'arrivée de nouveaux effectifs.

Le positionnement de la direction de Nanterre développé dans le procès-verbal de l'assemblée générale des fonctionnaires, qui nous est soumis dans le cadre de notre instance en vue du vote de la charte des temps de la juridiction, est tout à fait révélatrice et mériterait une déclaration liminaire à elle seule !

Monsieur le premier président, vous nous aviez indiqué le 10 avril dernier que la dernière circulaire DSJ et la charte nationale signée par les organisations syndicales seraient rediffusées au ressort. Malgré notre nouvelle demande lors de la formation spécialisée du 6 juin, cette diffusion n'a pas eu lieu.

L'UNSa SJ/USM sollicite une fois encore une **prise de position** des chefs de cour contre cette **défiance** récurrente à l'égard du télétravail. Des positionnements de principe ne peuvent être la règle, le télétravail étant apprécié de manière individuelle en fonction des nécessités propres à chaque service, qui en cas de refus doivent être motivées. Par ailleurs, nous rappelons que les refus de télétravail peuvent faire l'objet de **recours** devant les CAP compétentes.

Le Ressort Mag de mai dernier, postérieur à notre dernier CSA, mettait en lumière le logiciel A-JUST. Ce logiciel, en création et déploiement depuis 2021 semble être installé dans la plupart des tribunaux judiciaires et cour d'appel et dans la majorité des juridictions de notre ressort. Cet outil, développé par la startup d'Etat du ministère de la justice, et **non concerté**, bénéficie d'une communication par articles intranet et réseaux sociaux.

Si l'utilité d'A-JUST pour l'organisation des juridictions est présentée comme avérée, comment cet outil s'insère-t-il dans le quotidien des membres de COGES ? Comment est-il rempli ? Quels livrables produit-il ? Comment est-il mis en interaction avec les logiciels similaires existant et notamment Outlgref ? Les membres UNSa SJ/USM de cette instance sont preneurs d'une présentation de cet outil.

L'UNSa SJ/USM reste **force de proposition** et fortement **mobilisée** du fait de sa présence constante sur le terrain et continue à faire le lien entre les magistrats et agents du ressort et nos juridictions. Nous ne pouvons hélas que constater qu'au-delà même de l'écoute et de la communication que nous rappelions être des éléments primordiaux, c'est aujourd'hui la **bienveillance** et une approche **humaine** qu'il y a lieu de réintroduire dans les domaines du management, d'organisation des services et d'accompagnement des personnels au quotidien. Certains comportements dysfonctionnels sur notre ressort s'apparentent en effet à de la **maltraitance**.

Nous aurons bien des occasions de le marteler au cours de nos prochaines instances que sont les formations spécialisées.

Les membres UNSa SJ/USM du CSA de Versailles